

DM 2023-9013

5 Chemin  
des Sapins

lot 4 876 988



La validation que le Conseil et le CCU doivent faire est à savoir s'il s'agit bien d'une dérogation mineure.

- Répond aux objectifs du Plan d'urbanisme
- Ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins
- Le fait de refuser causerait un préjudice sérieux au propriétaire

The validation that the Council and CCU need to do is whether this is indeed a Minor Derogation.

- Meets the objectives of the Urban Plan
- Does not affect the enjoyment of the right of ownership of neighboring buildings
- Refusal to do so would cause significant prejudice to the owner

Motif de la demande par les propriétaires: / Motive for the request by the owners

**Permettre la construction d'un bâtiment accessoire, un garage, plus près de la limite de propriété afin de préserver l'état naturel des lieux et les impacts sur le milieu**

**To allow the construction of an accessory building, garage closer to the line. To preserve the natural state of the site and the impact on the landscape**



#### Zonage 2018-007

##### 72. Espace libre dans les cours et les marges

Une bande minimale de 2,5 mètres de profondeur le long des lignes de terrain ... doit être laissé à l'état naturel ...

##### 78. Normes d'implantation

À moins d'une indication contraire au présent règlement, les normes d'implantation d'une construction, bâtiment et équipement accessoire sont les suivantes (la disposition la plus restrictive s'applique) :

...

4) à plus de 4,5 mètres des lignes latérales et arrière du terrain.

#### Zoning By-law 2018-007

##### 72. Open Space in Yards and Margins

A minimum 2.5 meters strip along property lines ... must be left in their natural state. ...

##### 78. Layout Standards

Unless otherwise specified in this By-Law, the standards for the layout of an accessory construction, building and equipment are as follows (the most restrictive provision applies):

...4) more than 4.5 meters from the lateral and rear property lines.